



LIVRET D'ACCUEIL EN PETITE SECTION À L'ÉCOLE MATERNELLE DE LAGNES



Ecole maternelle de Lagnes

rue de la République 84800 LAGNES

04 90 20 28 41

ce.0840979h@ac-aix-marseille.fr

Les horaires de l'école sont les suivants :

- le matin : - accueil : de **08h50** à 09h00
- sortie : de **11h50** à 12h00
- l'après-midi : - accueil : de **13h20** à 13h30
- sortie : de **16h20** à 16h30

les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les temps périscolaires :

- Les temps de **garderie** du matin et du soir sont gérés par la mairie : 04 90 20 30 19

accueil@lagnes.fr

<https://www.lagnes.fr/garderie-municipale/>

- Le temps de **cantine** est géré par l'association « Goûts et couleurs » : <https://www.lagnes.fr/scolaire-periscolaire/restaurant-scolaire/>

Présentation de l'équipe :

Aurélié CHABAL



mme.chabal@gmail.com

enseignante

Anna TEMPORIN



anna.temporin@ac-aix-marseille.fr

enseignante

Karine CUREL



karine.curel@ac-aix-marseille.fr

enseignante

C'est aussi la directrice de l'école

Caroline TITZ



caroline.titz@ac-aix-marseille.fr

actuellement enseignante

dans la classe de Mme CUREL tous les vendredis après-midi

Chaque enseignante est actuellement secondée par :

Manuela BRIFFA



ATSEM

Manuela assure également la cantine

ou

Delphine CLAUZON



Delphine assure également la garderie du matin et la cantine

ou

Justine JACQUES



Justine assure également la cantine et la garderie du soir

Qu'est-ce que l'école maternelle ?

C'est une école préparatoire à la scolarité élémentaire. C'est un lieu d'expériences, d'apprentissages essentiels. L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances afin de réussir les apprentissages fondamentaux.

A l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles, il devient progressivement un élève. C'est une école où l'espace, le temps et les situations d'apprentissages sont organisés pour que l'enfant agisse et participe.

Qu'apprend-on à l'école maternelle ?

Le programme de l'école maternelle présente les grands domaines d'activités à aborder et fixe les objectifs à atteindre ainsi que les compétences à acquérir avant le passage à l'école élémentaire.

Les enseignements sont organisés en **cinq domaines d'apprentissage** :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : oral, écrit...
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques : productions plastiques et visuelles, univers sonores, spectacle vivant...
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée : nombres, formes et grandeurs, suites organisées...
- Explorer le monde : se repérer dans le temps et l'espace, étude du monde du vivant, de la matière, des objets, des outils numériques...

Les engagements

de l'école

Respecter les besoins spécifiques de l'enfant (rythme de vie, sécurité, développement)

L'aider à vivre avec les autres en respectant les règles de vie adaptées à son âge.

Organiser et mettre en œuvre des apprentissages dans le cadre des programmes nationaux.

de la famille

Assurer une fréquentation assidue.

Respecter les horaires définis.

Veiller à ce que l'état de santé de l'enfant soit compatible avec les activités scolaires.

Participer autant que possible à la vie de l'école.

Partageons ces engagements au service d'une scolarisation réussie de votre enfant.

L'année scolaire s'organise en 5 « périodes » (entre les vacances scolaires).

Le lien ci-dessous vous permettra d'accéder au **calendrier scolaire** officiel de l'année scolaire 2024-2025 :

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire>

En voici le résumé pour notre école (en zone B) :

rentrée scolaire des élèves	reprise des cours à 8h50/9h lundi 2 septembre (ou mardi 3 septembre pour les élèves de Petite Section uniquement du fait de la rentrée « échelonnée* » : cf en dernière page)
vacances de la Toussaint	fin des cours : vendredi 18 octobre à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 4 novembre à 8h50/9h <i>Toussaint : V 1^{er} novembre</i>
vacances de Noël	fin des cours : vendredi 20 décembre à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 6 janvier à 8h50/9h <i>Noël : Me 25 décembre Me 1^{er} janvier</i>
vacances d'hiver	fin des cours : vendredi 7 février à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 24 février à 8h50/9h
vacances de printemps	fin des cours : vendredi 4 avril à 16h20/16h30 reprise des cours : mardi 22 avril à 8h50/9h <i>Pâques : D 20 et L 21 avril</i>
pont de l'ascension	fin des cours : mardi 27 mai à 16h20/16h30 reprise des cours : lundi 2 juin à 8h50/9h <i>Jeudi de l'ascension : 29 mai</i>
vacances d'été	fin des cours : vendredi 4 juillet à 16h20/16h30

Jours fériés hors vacances scolaires : L 11 novembre / J 1^{er} mai / J 8 mai / Pentecôte : D 8 et L 9 juin

Une journée en Petite Section de maternelle

L'accueil :

Temps privilégié d'écoute et d'attention portée à chaque enfant.
Moment de liaison entre le monde de la famille et celui de l'école.
Ce moment d'accueil est compris entre 8h50 et 9h...



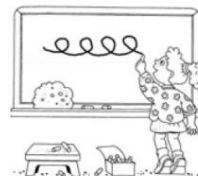
Les rituels :

Ils sont organisés le matin ou au fil de la journée.
Ces temps collectifs (ou individuels) permettent aux élèves d'entrer dans les activités. Ils font partie intégrante des apprentissages.



Les temps d'apprentissage :

Ils sont organisés soit en grand groupe, soit en petits groupes.
Ces moments sont très importants : répétition et régularité sont essentielles dans la stabilisation des acquisitions.



Les regroupements :

Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches et leurs émotions.



Les temps de récréation :

Les récréations permettent aux enfants de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux, d'inventer des jeux



La sieste / temps de repos :

C'est un temps nécessaire. Il répond à un besoin physiologique, moteur, affectif et cognitif et permet à l'enfant d'être dans de meilleures dispositions pour apprendre et découvrir.



Le passage aux toilettes, au lavabo,

l'habillage, le déshabillage (veste, manteau...)

Ce sont des temps qui répondent aux besoins des enfants.



Merci de prévoir pour votre enfant (et ce toute l'année) une **tenue** confortable et facilitant son autonomie : pas de ceinture, pas de bretelles, pas de salopette, pas de body, pas de combinaison, pas de chaussures à lacets + pas de chaussures ne tenant pas au pied (tongs, claquettes, sabots...).

Afin de préparer une rentrée « personnalisée » des enfants de Petite Section, merci d'**envoyer un mail avant le 1^{er} juillet** à mme.chabal@gmail.com (enseignante de Petite Section) avec :

- NOM (en majuscules), Prénom, date de naissance de votre **enfant**
+ NOMS, Prénoms, numéros de téléphone portable, emails, adresse postale des **parents**
(la 2^e adresse postale pour les parents séparés)
- vos **possibilités** pour le jour de la rentrée (échelonnée)* : par exemple
 - o « l'une ou l'autre des 2 journées »
 - o ou « le lundi 2 septembre » en cas d'impossibilité pour la 2^e journée
 - o ou « le mardi 3 septembre » en cas d'impossibilité pour la 1^{ère} journée
- une **photo NUMERIQUE et RECENTE de votre enfant seul** prise de face devant un fond uni et clair
(Elle sera imprimée par la maitresse pour les divers affichages de la classe)
- une **photo de famille NUMERIQUE et RECENTE** (ou 2 pour les parents séparés qui le souhaitent)
avec : votre enfant, papa, maman, les frères et sœurs s'il y en a.
(Elle sera imprimée par la maitresse et placée au-dessus du porte manteau de votre enfant)

Début juillet, vous recevrez un mail vous donnant des précisions sur la rentrée.
Notamment le jour de rentrée (échelonnée)* de votre enfant.

* **Rentrée échelonnée** (pour les élèves de Petite Section uniquement) :

Toujours dans un but de « personnalisation » de la rentrée des enfants de Petite Section,

nous l'organisons de manière échelonnée ; c'est-à-dire que les enfants seront accueillis comme suit :

- La moitié des élèves fera sa rentrée le **lundi 2 septembre** / restera à la maison le mardi 3 septembre
- L'autre moitié fera sa rentrée le **mardi 3 septembre** / restera donc à la maison le lundi 2 septembre
- A partir du jeudi 5 septembre, tous les enfants viendront en classe « normalement ».

Liste de choses à prévoir pour le jour de la rentrée :

- Un grand **cabas** (qui sera conservé à l'école) portant le nom de votre enfant pour amener :
 - o 1 jeu d'**affaires de rechange** de saison (culotte/slip, pantalon et chaussettes peuvent être en double)
 - o 1 **gobelet en plastique rigide** portant le nom de votre enfant.
 - o les affaires de la sieste → Les enfants disposent d'un **matelas (enduit) 60x120cm**. Merci de prévoir :
 - o un **drap housse 60x120cm**, (pas d'alaïse imperméable)
 - o un **drap plat** ou un **plaid** selon la saison,
 - o (si besoin) un oreiller avec taie ou un coussin
 - o (si besoin) une **petite** brosse à cheveux pour les fillesremarque : les affaires de rechange et de la sieste vous seront remises à chaque période de vacances scolaires.
 - o 2 boîtes de **mouchoirs**
 - o 1 paquet de **lingettes** pour bébé
 - o 1 **chemise à élastiques** à 3 rabats format A4
- Un **sac à dos** (portant le nom de votre enfant) adapté à la taille de votre enfant (mais aussi à celle de son doudou !!) Il peut contenir : 1 doudou, 1 tétine (si besoin) dans une boîte, une casquette (pas de lunettes de soleil) ou un tour de cou (pas d'écharpe), un bonnet... selon la saison (pas de jouet de la maison, pas de bijou, pas de médicament, pas de crème solaire, pas de bonbon ... et ce toute l'année)
Le marquage du prénom de votre enfant est demandé sur son sac à dos, son doudou, sa boîte à tétine, son gobelet en plastique, ses affaires de la sieste et sur toutes les affaires qui peuvent être enlevées (casquette, tour de cou, veste/manteau, gilet, sweet, pull...)

Le jour de la rentrée, un **dossier de fiches à renseigner vous sera remis**. Il sera à rendre au plus vite.

Il vous y sera demandé (entre autres) de fournir une **attestation d'assurance responsabilité civile et également individuelle accident** couvrant l'année scolaire.

Merci de demander à votre assureur que figurent sur l'attestation tous les points suivants :

les nom et prénom de votre enfant, « assurance responsabilité civile » ET « individuelle accident » *noir sur blanc* avec (si possible) une validité couvrant la totalité de l'année scolaire.